



© Crédits photos : DDT32

SITUATION DU GERS

Le Gers

2 grands bassins versants

- le bassin de la Garonne, à l'est (77% du département), dit « système Neste et rivières de Gascogne », qui draine la grande majorité des rivières gersoises issues du plateau de Lannemezan.
- le bassin de l'Adour, à l'ouest (23% du département) avec l'Adour, l'Arros, le Midour et la Douze.

Globalement, la ressource en eau du département est fragile au regard des besoins importants notamment en été du fait des usages agricoles. Cette inadéquation besoins / ressource justifie le classement de l'ensemble du territoire départemental en zone déficitaire en eau (appelée « zone de répartition des eaux »).

Paradoxalement, l'inondation reste le risque naturel majeur dans le département du fait de sa topographie.

2 grands bassins versants :

- de la **Garonne** : 77% du département
- de l'**Adour** : 23% du département

Caractéristiques

- Risque majeur d'inondation
- Stress hydrique en période estivale

RESSOURCES EN EAU

Les eaux souterraines

- Conséquence des faibles ressources souterraines, sont prioritairement réservées à la production d'eau potable (notamment au nord ouest du département).

Les eaux de surface

Le système Neste, un dispositif fragile de réalimentation par les réserves pyrénéennes :

- 29 km de canal et 90 km de rigoles construits à partir de 1848 pour acheminer une partie de l'eau détournée de la rivière Neste jusqu'au plateau de Lannemezan pour réapprovisionner 17 cours d'eau gascons.
- 14 réservoirs de haute montagne et 54 stockages collectifs stockent 120 Millions de m³ (Mm³)
- + de 130 Mm³ d'eau prélevables annuellement pour l'ensemble des usages sur le système Neste (hors lacs privés)
- le soutien d'étiage s'effectue de juin à septembre.

L'Adour et ses affluents, un secteur sensible à l'étiage :

- L'Adour : 45 km dans le Gers pour une longueur totale de 310 km avec un débit moyen annuel de 20 m³/s
- + de 90 Mm³ prélevables pour l'ensemble des usages en amont d'Aire sur Adour

Les barrages et retenues collinaires gersoises (de soutien d'étiage, d'irrigation et de loisirs) :

- + de 2800 lacs totalisent un volume de stockage de 150 Mm³, ainsi 153 lacs stockent + de 100 000 m³ chacun
- Classification : 1 en classe A (sécurité publique), 10 en classe B, 138 en classe C et 1473 en classe D
- Si l'Arros, le Louet, le Midour et la Douze bénéficient de barrages de soutien d'étiage, l'Adour ne profite actuellement que des réserves du Gréziolles (+ de 8 Mm³ annuels) et du Lac Bleu (+ de 4,5 Mm³)

Eaux de surface

1 réseau complexe de stations de mesures de surveillance des débits sur chaque cours d'eau gersoise

- + de **13 000 km de cours d'eau**
- + de **3000 plans d'eau** « connus »

- + de **450 seuils en rivière** et moulins
- + de **43 km de digues**, représentant 20 ouvrages identifiés (dont 15 classe C et 5 classe B)

Système Neste :

- **29 km** de canal
- **14 réservoirs** + 54 stockages collectifs
- **120 Mm³ stockés**

Retenues collinaires :

- **2800 lacs** (2600 irrigation)
- **150 Mm³ stockés**

USAGES DE L'EAU

Eau potable

- Conséquence des faibles ressources souterraines, le Gers alimente près de 70% de sa population à partir des rivières (eaux de surface) grâce à 46 stations de traitement réparties sur le département. Le schéma départemental d'alimentation en eau potable planifie l'amélioration et la rationalisation de la production et de la distribution de l'eau dans le département.
- La distribution d'eau potable concerne environ 100 000 abonnés (soit près de 190 000 habitants) pour un volume annuel de 21 Mm³ prélevés (dont plus de 18 Mm³ prélevés dans le département)
- sur 463 communes dans le Gers :

- **compétence production seule** : 3 syndicats (dont Trigone, émanation du Conseil Général)
- **compétence distribution seule** : 9 services (dont 8 regroupements intercommunaux et 1 commune)
- **compétence production et distribution** : 35 services (dont 17 regroupements intercommunaux gersoises, 4 hors département dont le Syndicat des eaux de la Barousse avec 80 communes gersoises, et 14 communes)

Irrigation

- l'agriculture, très développée dans le Gers, nécessite des prélèvements d'eau très importants pour l'irrigation des cultures, dans cette région où les étés sont secs et où la structure des sols et du sous-sol ne permettent pas de disposer de réserves d'eau naturelles immédiatement accessibles
- + de 105 Mm³ autorisés au prélèvement (dont 57 Mm³ dans les cours d'eau et les nappes en procédure mandataire)
- 10 à 15 plans d'eau créés par an

Hydroélectricité, industries et assimilés

- + de 25 microcentrales (installées principalement sur la Baïse, quelques unes sur l'Adour, l'Arros et le Gers)
- les prélèvements sont peu nombreux :
 - 3 stations thermales prélèvent en nappe profonde (Barbotan-les-thermes, Lectoure et Castéra-Verduzan)
 - quelques pompages géothermiques (eau chaude en nappe profonde) pour le chauffage de serres
 - des prélèvements en rivière (laiterie Villecomtal/Arros)

Loisirs liés à l'eau

- Pêche (+ de 50 lacs réservés au loisir de la pêche), baignade et activités nautiques sur les plans d'eau et bases de loisirs aménagées, tourisme fluvial sur les tronçons navigables de la Baïse, randonnées fluviales en embarcations de type canoë-

Prélèvements (données 2010)

Pour l'eau potable :

- **19 Mm³** prélevés
- environ **100 000 abonnés**

Pour l'irrigation :

- **88 Mm³** prélevés, dont :
 - 55 Mm³ en cours d'eau
 - 2,3 Mm³ en nappe phréatique
 - 30 Mm³ dans les retenues
- **3000 points de prélèvements**
- environ **67 000 ha irrigués**

Pour l'industrie :

- **1,2 Mm³** prélevés

SDAGE

- **169 masses d'eau**, dont :
 - 19 en bon état,
 - 38 avec objectif d'atteinte du bon état en 2015,
 - 76 avec objectif 2021,
 - 45 avec objectif 2027.





OBJECTIF 2013

Les principales orientations stratégiques affichées pour le service sont de :

- Contribuer à sécuriser la ressource en eau face au changement climatique pour permettre le maintien, dans les meilleures conditions possibles, des différents usages de l'eau en tenant compte des contraintes économiques,
- Contribuer à une gestion économe de l'eau et réduire les dépenses en eau,
- Contribuer à améliorer le bon état écologique de l'eau des rivières retenues par la Directive-Cadre sur l'Eau (traitement des pollutions ponctuelles et résorption des rejets diffus, restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques),
- Organiser la gestion hydraulique durable du territoire en cohérence avec le respect des équilibres naturels et de sécurité des biens et des personnes à l'échelle du bassin versant,
- Poursuivre et finaliser l'établissement des différents plans de prévention (risques technologiques, risque inondation (PPRI), risque retrait gonflement des argiles et risque sismique),
- Établir les listes des cours d'eau vis à vis de la continuité écologique,
- Mettre en application la réglementation relative aux nitrates ainsi que le programme d'action y afférant,
- Réaliser le bilan à mi parcours du SDAGE 2010-2015.

GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

Réussir l'équilibre des besoins grâce à un important stockage hivernal

Le principe est de remplir les retenues d'eau lors des épisodes pluvieux (hiver et printemps) pour une utilisation estivale tout en promouvant les actions visant à limiter les prélèvements et les consommations d'eau :

Retenues de réalimentation des cours d'eau :

- 16 dans le grand bassin de l'Adour (dont 6 dans le Gers) et 15 dans le bassin de la Garonne (dont 11 dans le Gers)

Retenues collectives et individuelles (pour l'irrigation) :

- 2600 lacs pour 84 millions de m³ (Mm³) sur le département
- 1 barrage de soutien d'étiage en projet (La Barne sur l'Adour)

Gérer les sécheresses en préservant l'ensemble des usages des fleuves et rivières

- 3 arrêtés-cadres fixant les Plans de Crise (Adour, Neste et rivières de Gascogne, Garonne) définissent la gestion de la ressource en période sensible (été, automne) pour concilier satisfaction des besoins et bon fonctionnement du milieu aquatique
- La DDT32, avec l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), veille au respect des débits minimums dans les cours d'eau. En période de crise, des arrêtés préfectoraux permettent de restreindre certains usages (25 en 2012).

Prévenir et lutter contre les inondations

- L'Etat pilote la réalisation de Plans de Prévention du Risque Inondation sur les cours d'eau autour desquels se concentre la population. 14 PPRI communaux approuvés et 2 en cours d'enquête publique.
- Depuis 2011, la DDT32 s'est engagée vers l'élaboration de PPRI de bassins versants, et non plus communaux. La priorité de réalisation a été déterminée par la pression de construction, et donc la priorité de l'aire toulousaine. Ainsi, l'ensemble des communes gersoises seront couvertes par un PPRI d'ici 2017. 2 PPRI de bassin en cours d'élaboration (Save et Arrats-Gimone sud et centre).
- Toutes les communes traversées par la Save, le Gers, la Baïse et l'Adour sont concernées par des Plans de Surface Submersible (PSS) valant PPRI : 4 PSS dans le Gers

GESTION QUALITATIVE DE L'EAU

Accélérer la mise aux normes des stations d'épuration

- + de la moitié de la population est raccordée à un réseau d'assainissement collectif
 - 169 stations d'épuration traitant une charge de pollution de 140 000 équivalents-habitants (dt pollution industrielle raccordée)
 - 27 non conformes à la directive Eaux Résiduaires Urbaines, soit 16% du parc mais seulement 3% de la charge globale traitée
 - 15 à 20 contrôles inopinés par an sont réalisés
- Sur 463 communes gersoises :
- 99 services publics d'assainissement collectif + 2 hors département mais englobant 21 communes gersoises
 - 22 services publics d'ANC (dont 8 communes indépendantes) + 1 SPANC situé hors Gers englobant 69 communes gersoises

Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole (nitrates)

Le programme d'actions, conformes aux exigences européennes, vise à améliorer les pratiques de fertilisation des exploitants agricoles dans la zone vulnérable (ZV). Ce programme s'applique sur une zone appelée "zone vulnérable". Cette dernière a été révisée en décembre 2012. Le 4ème programme d'action départemental actuellement en cours va être remplacé, d'ici fin 2013, par un programme d'action national, décliné au niveau régional.

- 313 communes sont en ZV (soit ¾ du département).
- 60 contrôles « conditionnalité » et 45 contrôles « nitrates » en 2012 (taux de contrôle correspondant à 1% des exploitations).

Sécuriser les captages d'eau potable grâce aux périmètres de protection

Les sources, puits, forages et eaux superficielles utilisés pour l'eau potable sont sensibles aux différentes pollutions. Le Plan Santé Environnement impose aux collectivités de mettre en place une protection autour de ces ouvrages de prélèvement afin de prévenir toute pollution accidentelle et de sécuriser la distribution de l'eau

- sur + 68 captages (dont 40 en eaux souterraines) : 8 en cours de régularisation (temporaire ou définitive)
- 1 captage « Grenelle » (« Fontaine sainte » SIAEP Estang) dont le programme d'action arrêté en 2012 va se poursuivre sur 5 ans
- 42 services d'eau potable (avec production et/ou distribution) + 5 hors département mais englobant 95 communes gersoises

Lutter contre pollutions par pesticides

- 3 PAT (Plan d'Action Territorial) afin d'améliorer la qualité de l'eau des rivières utilisée pour la production d'eau destinée à la consommation humaine : PAT Gers Amont, PAT Baïse, PAT Boulouze + 1 en élaboration (« Fontaine sainte » SIAEP d'Estang)
- Sont ciblés les produits phytosanitaires au niveau de 5 captages d'eau potable.
- Le plan Ecophyto 2018, dans lequel la DDT est associé, vise à la diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Gérer les eaux pluviales

- + de 150 dossiers instruits dans le cadre de la gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales (pour lotissements, ZI et ZA, centrales photovoltaïques, ICPE, ISDI, études hydrauliques de bassins-versants) + avis sur cartes communales et PLU.

Protéger et restaurer les milieux aquatiques

- + de 26 DIG (Déclaration d'Intérêt Général) en cours : tous les syndicats de rivières sont titulaire d'au moins 1 DIG en vue de la restauration et de l'entretien des cours d'eau et ont engagé des études de fonctionnement hydraulique de bassins versants
- Maîtrise des mécanismes d'érosion : 4 arrêtés ZSCE (Zone Soumise à Contrainte Environnementale)
- Classement des cours d'eau : les listes pour préserver les cours d'eau de nouveaux ouvrages en travers et pour équiper les existants ont été soumises à la consultation des acteurs locaux (publication prévue pour 2013).
- Des études et actions sont en cours pour améliorer la morphologie des cours d'eau (espace de mobilité, restauration des berges).

Irrigation

- **17 retenues** de réalimentation
- **2 600 lacs**
- **84 Mm³ stockés**
- **80 000 ha** irrigués

Gestion de la Sécheresse

- **3 PGE**
- **25 arrêtés de restriction** pour la période estivale 2012 (en cours)

Communication

- **16 lettres d'information** bimestrielles et estivales envoyées par mail à **+ de 700 destinataires**
- **+ de 5200 connexions** par mois sur les pages internet Gestion de l'eau (chiffres 2010)

Assistance aux collectivités

- **10 missions de suivi des contrats d'affermage**
- **accompagnement des collectivités** pour la régularisation de leur captage et pour faciliter leur regroupement
- Animation de l'Observatoire nationale de l'eau **SISPEA**

Police de l'Eau

- Loi sur l'eau :**
515 dossiers enregistrés (contre 406 en 2009) dont :

- 91 Déclarations
- 26 Autorisations
- **238 avis** (réponses aux demandes d'information des usagers)
- **80 suites administratives** (rappel à la réglementation...)

- Contrôles :**
441 contrôles (de bureau et terrain) dans les domaines où la DDT est pilote, dont :
- 160 prélèvements / sécheresse
 - 169 contre pollutions urbaines
 - 44 réglementation nitrates
 - 15 gestion des eaux pluviales

- Sanctions :**
- **administratives : 2** (mise en demeure : travaux en cours d'eau, assainissement...)
 - **judiciaires : 0**